

formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Administration communale de Vouvry, dans les trente jours dès la présente publication.

Vouvry, le 30 septembre 2022  
L'Administration communale



### Création des zones réservées

Le Conseil municipal de Vouvry rend notoire qu'il a décidé, en séance du 20 juin 2022, de déclarer, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), des zones réservées sur l'ensemble des zones à bâtir du territoire communal, selon le dossier en consultation à la Commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de la zone réservée, une adaptation des plans d'affectation des zones (PAZ) et de la réglementation y relative aux exigences de la nouvelle LAT. A l'intérieur de la zone réservée, rien ne sera entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

La zone réservée est prévue pour une durée de cinq ans. Elle entre en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision du Conseil muni-

cipal les instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier sur le site internet de la Commune ou au guichet communal, durant les heures d'ouverture officielle sur rendez-vous. Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, à l'encontre de la nécessité des zones réservées, de leur durée et de l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Vouvry, le 30 septembre 2022  
L'Administration communale



### Enquête publique

La Municipalité de Vouvry soumet à l'enquête publique les demandes suivantes:

- Requéran(t)s: Mme Geneviève Thétaz – Chemin des Grands-Prés 2 – 1896 Vouvry  
Objet: Pose d'une pompe à chaleur  
Situation: Parcelle n° 2953 – Folio 6 – Lieu dit Les Coires - Zone habitation moyenne densité A  
Propriétaire(s): Thétaz Geneviève  
Auteur du projet: Habitat Construction Générale Sàrl – Z.I. Rosses 10 – 1893 Muraz
- Requéran(t)s: Immoval SA – Rue des Casernes 18 – 1950 Sion 4  
Objet: Construction d'un immeuble d'habita-

tion de 17 logements avec garage souterrain et abri PC, avec demandes de dérogations à l'alignement et distance à la limite  
Situation: Parcelle n° 668 – Folio 11 – Lieu dit Sous-Vanel - Zone habitation forte densité  
Propriétaire(s): Coutaz-Cornut Georgette  
Auteur du projet: Le requérant

- Requéran(t)s: M. Alfred Heimlicher – Impasse de Barne 17 – 1896 Vouvry  
Objet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure  
Situation: Parcelle n° 3035 – Folio 25 – Lieu dit Nant - Zone habitation faible densité  
Propriétaire(s): Heimlicher Alfred  
Auteur du projet: JYCtechnic Sàrl – Rte des Condémines 8 – 1914 Isérables
- Requéran(t)s: M. Michel Delgado – Impasse de Barne 15 – 1896 Vouvry  
Objet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure  
Situation: Parcelle n° 3036 – Folio 25 – Lieu dit Nant - Zone habitation faible densité  
Propriétaire(s): Delgado Marie Claude et Michel  
Auteur du projet: JYCtechnic Sàrl – Rte des Condémines 8 – 1914 Isérables

Les plans peuvent être consultés, durant les heures d'ouverture, au Bureau technique de la Commune de Vouvry.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées par écrit à l'Administration communale pour le lundi 31 octobre 2022 au plus tard.

Vouvry, le 30 septembre 2022  
L'Administration communale

Publicité



[www.musees-valais.ch](http://www.musees-valais.ch) [www.museen-wallis.ch](http://www.museen-wallis.ch)